



CHAMBRE DES SALARIES  
LUXEMBOURG

**Monsieur Claude Meisch**  
Ministre de l'Education nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse  
MENJE  
29, rue Aldringen  
L-2926 Luxembourg

N/réf. : CSL-2018-84-CF/NF

Luxembourg, le 20 juin 2018

Concerne : Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 introduisant des classes à régime linguistique spécifique au régime technique, au régime de la formation de technicien et au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 29 mai 2018, votre ministère a soumis pour avis à notre chambre professionnelle le projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

Le projet a essentiellement pour objet d'adapter la terminologie du texte réglementaire aux nouvelles dénominations introduites dans le cadre de la loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire.

Notre Chambre attire l'attention sur le fait que le texte devrait utiliser au-delà du terme de « disciplines » également celui de « modules » pour désigner des unités d'enseignement, vu que le premier s'applique à l'enseignement secondaire classique et l'enseignement secondaire général et le deuxième à la formation professionnelle.

Elle estime en outre que le libellé proposé pour l'article 2 du règlement grand-ducal est trop flou et prête à confusion. Dans l'esprit d'une meilleure lisibilité, elle propose de le reformuler comme suit :

*« Dans les classes à régime linguistique spécifique, l'enseignement et le programme des différent(e)s disciplines/ modules, de même que les épreuves d'examen et les projets intégrés des différentes formations sont équivalents à ceux des classes usuelles correspondantes en ce qui concerne les thématiques et le degré de difficulté, à l'exception de la discipline/du module de français ... »*

Sous réserve des observations qui précèdent, la Chambre des salariés donne son accord au projet de règlement grand-ducal sous avis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH  
Directeur

Jean-Claude REDING  
Président

18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg  
B.P. 1263 L-1012 Luxembourg  
T. +352 27 494 200 F. +352 27 494 250  
csl@csl.lu www.csl.lu